

Liste des substances interdites

S1. Agents anabolisants :

1. Stéroïdes anabolisant androgènes (SAA)

a. SAA exogènes, incluant 1-androstènediol ; 1-androstènedione ; bolandiol ; bolastérone ; boldénone ; boldione ; bolastérone ; calustérone ; clostébole ; danazole ; déhydrochlométhyltestostérone ; désoxyméthyltestostérone ; drostanolone ; éthylestrénol ; fluoxymestérone ; formébolone ; furazabol ; gestrinone ; 4-hydroxytestostérone ; mestanolone ; mestérolone ; méténolone ; méthandiénone ; méthandriol ; méthastérone ; méthylidiénone ; méthyl-1-testostérone ; méthylnor-testostérone ; méthyltriénone ; méthyltestostérone ; mibolérone ; nandrolone ; 19-norandrostènedione ; norbolénone ; norclostébol ; noréthandrolone ; norclostébol ; oxabolone ; oxandrolone ; oxymestérone ; oxymétholone ; prostanazol ; quibolone ; stanozolol ; stenbolone ; 1-testostérone ; tétrahydrogestrinone ; trenbolone.(...)

b. SAA endogènes androstènediol ; androstènedione ; dihydrotestostérone ; prastérone ; testostérone ; 5a-androstane-3a,17a-diol ; 5a-androstane-3b,17b-diol ; 5a-androstane-3b,17a-diol ; 5a-androstane-3b,17b-diol ; androst-4-ène-3a,17a-diol ; androst-4-ène-3b,17b-diol ; androst-4-ène-3b,17a-diol ; androst-5-ène-3a,17a-diol ; androst-5-ène-3a,17b-diol ; androst-5-ène-3b,17a-diol ; 4-androstènediol ; 5-androstènedione ; épi-dihydrotestostérone ; 3a-hydroxy-5a-androstan-17-one ; 3b-hydroxy-5a-androstan-17-one ; 19-norandrostérone ; 19-noréthiocholanolone.(...) 2. Autres agents anabolisants, incluant sans s'y limiter : Clenbutérol, tibolone, zéranol, zilpatérol.(...)

S2. Hormones et substances apparentées : 1.Erythropoïétine ; 2.Hormone de croissance (hGH), facteurs de croissance analogues à l'insuline (par ex IGF-1), facteurs de croissance mécaniques (MGFs) ; 3.Gonadotrophines (sexe masculin seulement) ; 4.Insulines ; 5.Corticotrophines.(...)

S3. Béta-2 agonistes : Tous les bêta-2 agonistes, y compris leurs isomères D- et L-, sont interdits. A titre d'exception, le formotérol, le salmétérol et le trebutaline, lorsque utilisés par inhalation, nécessitent une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques abrégée.(...)

S4. Agents avec activité anti-œstrogène : 1. Inhibiteurs d'aromatase incluant sans s'y limiter : anastrozole, létrozole, aminoglutéthimide, exémestane, formestane, testolactone. 2. Modulateurs sélectifs des récepteurs aux œstrogènes, incluant sans s'y limiter : raloxifène, tamoxifène, torémifène. 3. Autres substances anti-œstrogéniques, incluant sans s'y limiter : clomifène, cyclofénil, fulvestrant.

S5. Diurétiques et autres agents masquants : Sans s'y limiter : Diurétiques, épitestostérone, probénécide, inhibiteurs de l'alpha-réductase, succédanés de plasma, Les diurétiques incluent : Acétazolamide, amiloride, bumétanide, canrénone, chlortalidone, acide étacrynique, furosémide, indapamide, métolazone, spironolactone, thiazides, triamtère.(...)